



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 11 FEVRIER 2025 DE 09H30 À 13H00

À L'HÔTEL DE RÉGION DE TOULOUSE  
Espace Charles De Gaulle

« AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE »

Rapporteure : **Nathalie CASALE**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le cycle budgétaire amorcé lors de la présentation des Orientations Budgétaires le 2 décembre 2024 poursuit son cours avec le Budget Primitif 2025. Cet Avis du CESER sur le BP 2025 de la Région s'inscrit dans un contexte de grande incertitude, persistante et doublement délétère du fait de l'annonce de restrictions budgétaires affectant toutes les institutions publiques, et d'instabilité gouvernementale inédite dans la Ve République provoquant une crise à la fois politique, sociale et financière. Le BP 2025 de la Région a été préparé alors que le Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) n'avait pas encore été voté au Parlement. Déclarant vouloir préserver un « budget volontariste », le Conseil régional a établi un budget évalué à 3,554 milliards d'euros, et en délibérera lors de sa séance plénière du jeudi 13 février 2025.

Au vu des limitations budgétaires avec lesquelles il doit composer, estimées à 135 millions d'euros pour 2025, le Conseil régional agira via un plan d'actions portant sur les dépenses et recettes pour limiter leurs effets néfastes sur l'activité. Celui-ci doit permettre de maintenir les financements et capacités d'action dans les secteurs identifiés comme des priorités.

Il souhaite par exemple maintenir son offre en termes de soutien au pouvoir d'achat, sur les transports et pour la rentrée scolaire, continuer son soutien aux entreprises les plus fragiles et à l'agriculture, et reconduire les aides territoriales participant à l'objectif de souveraineté économique de la région. Les investissements dans la transition écologique et énergétique seront également maintenus, à travers le Plan régional eau, le soutien aux énergies renouvelables ou aux transports décarbonés. À ce titre, le budget vert montre que les dépenses favorables à la lutte contre le réchauffement sont en augmentation – 42 % pour le BP 2025 contre 37 % en 2024 – et faisant baisser d'autant les dispositions neutres. Enfin, le Conseil régional souhaite également maintenir ses engagements dans le domaine de la santé, en recrutant des médecins dans les centres de santé, en investissant à travers le dispositif GIP « MA santé, Ma Région », et en maintenant les financements des organismes traitants des handicaps et luttant contre la discrimination.

Le CESER a abordé ce cycle budgétaire pleinement conscient du contexte actuel, de son caractère inédit et de l'extrême complexité des arbitrages et du pilotage à opérer compte tenu de l'ensemble des contraintes à prendre en compte dans tous les secteurs. Cependant, l'absence de hausse des recettes induit cependant des points d'alerte, sur lesquels l'attention du CESER se portera en 2025. Entre autres, la convergence des réductions des subventions aux organismes et associations par les collectivités, le soutien à l'activité économique et du recouvrement des fonds prêtés aux entreprises, les difficultés pour les acteurs économiques liés à l'accroissement des délais de paiement et la gestion par le Conseil régional de sa dette, constituent des points d'intérêt centraux pour le CESER du fait de leur impact potentiel sur l'activité en Occitanie.

Ce budget témoigne de la dépendance des collectivités, et spécifiquement des Régions, à des recettes qu'elles ne contrôlent pas. Déjà évoquée dans l'Avis du CESER sur le Budget Primitif 2024, la question du manque de recettes des Régions est une nouvelle fois posée. Le CESER évalue la perte de budget total en 2025 pour la Région, à environ 50 millions d'euros, entre la diminution de l'emprunt et l'augmentation de l'autofinancement, et s'interroge sur la pérennité de cette situation. Il regrette par ailleurs la décorrélation entre le dynamisme de l'activité économique sur le territoire et la baisse des recettes régionales.

Bien que cela ne tienne pas nécessairement à la volonté du Conseil régional, le CESER déplore le manque de visibilité pluriannuelle des ressources régionales, qui impacte la capacité d'intervention de la collectivité et sa participation à la croissance économique. Le contexte plus qu'incertain ne permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité et les baisses de ressources du Conseil régional risquent d'affecter sa capacité à répondre aux priorités politiques qu'elle porte - transition énergétique et écologique, justice sociale et cohésion territoriale -. Le CESER encourage toute démarche d'évaluation des politiques publiques régionales, auxquelles il peut tout à fait être associé, et demande de façon officielle à être informé et/ou associé lors des décisions modificatives sur le budget en 2025.